

Bonjour chers parents, voici quelques précisions en lien avec les nouvelles mesures sanitaires reçues hier le 14 mars.

- 1- **Port du masque** : Obligatoire en tout temps dans les aires communes et lors des déplacements des élèves ainsi que dans les transports scolaires. Les élèves n'ont pas à porter le masque lorsqu'ils sont assis en classe.

Le masque doit également être porté pendant les cours d'éducation physique et à la santé à l'intérieur. Il peut être retiré seulement dans le cas où il cause de la gêne pendant la pratique de l'activité (ex. : grand essoufflement, sécurité). Il peut également être retiré pour la pratique des instruments à vent.

- 2- **Immunité après un cas positif de COVID** : Les personnes ayant eu un test positif de COVID depuis le 20 décembre 2021 sont considérées immunisées pendant 3 mois à partir de la date du début des symptômes ou du test positif à la COVID. Elles n'auront plus à s'isoler, sauf si apparition de fièvre.
- 3- **Gestion des contacts à risque élevé** : Les personnes adéquatement protégées n'auront plus à s'isoler lors de contacts à risque élevé. Le port du masque sera suffisant. Les autres devront continuer la même procédure qu'avant la relâche (Voir plus bas la procédure en détails).

Procédure pour contacts à risque élevé

- **Personnes vaccinées ou qui ont eu la COVID-19**

Pour les 10 jours suivant votre dernier contact avec un cas, il est nécessaire de :

- surveiller l'apparition de symptômes;
- éviter les contacts avec personnes vulnérables;
- porter un masque lors de toute interaction sociale;
- pratiquer la distanciation de 2 mètres, autant que possible.

Ces recommandations doivent être appliquées à moins d'une recommandation différente de la santé publique.

Si vous développez des symptômes, vous devez vous isoler immédiatement et suivre les consignes indiquées à la page [Consignes à suivre pour la personne qui présente des symptômes de la COVID-19.](#)

- **Personnes non-vaccinées qui n'ont jamais eu la COVID-19**

Si vous avez été en contact avec une personne qui a la COVID-19 et que cette personne vit sous votre toit ou est un partenaire sexuel, il est recommandé de :

- S'isoler pendant **5 jours** à partir de la même date que le cas.
- Surveiller l'apparition de symptômes.
- Pour les 5 jours suivants, il est nécessaire de :
 - surveiller l'apparition de symptômes;
 - éviter les contacts avec les personnes vulnérables;
 - porter un masque lors de toute interaction sociale;
 - pratiquer la distanciation de 2 mètres, autant que possible

Si vous développez des symptômes, vous devez vous isoler immédiatement et suivre les consignes indiquées à la page [Consignes à suivre pour la personne qui présente des symptômes de la COVID-19.](#)

Meilleures salutations,

La direction de la PAL